



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies psychiatriques

Question écrite n° 131026

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'expérimentation dans trois régions (Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais et PACA) visant à former d'anciens patients en psychiatrie pendant huit semaines, rémunérés 2 500 euros brut par mois (plus que le salaire d'une infirmière débutante) en vue d'intégrer l'équipe soignante comme « médiateur en santé mentale ». Pour faire face aux exigences d'une réelle prise en charge des patients atteints de troubles mentaux, ne serait-il pas plus judicieux de rouvrir les lits nécessaires, d'augmenter le nombre de places dans les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), de procéder aux recrutements indispensables de personnels médicaux et non médicaux dans les établissements spécialisés en psychiatrie avec les moyens correspondants. Dans le but de répondre à l'ensemble des personnels en psychiatrie des trois régions concernées, il lui demande de bien vouloir lui préciser quels objectifs sont visés dans ces expérimentations qui voient le jour ou si celles-ci sont faites au nom de la rigueur budgétaire et de la recherche d'économies.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131026

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2405

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)